

## CONDITIONS GENERALES B&B LES TRAPPEURS

1. Sauf convention contraire et express acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, réservation en ligne ou facture.
2. Aucune réservation ne sera entreprise sans qu'un bon de commande nous ait été envoyé daté et signé (module de réservation en ligne ou mail) et qu'un acompte de 50% nous ait été versé.
3. Toutes les factures de solde sont payables en espèce dans notre établissement à votre arrivée.
4. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au comptant.
5. Toute réclamation relative à des services prestés doit, sous peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture.
6. Toute facture non payée huit jours après son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 3% par mois entamé.
7. En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance, une somme forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de quarante euros, sera due à titre de dommage et intérêts, sans mise en demeure.
8. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigible toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
9. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera le la compétence exclusive des tribunaux de Marche.
10. ANNULATION : Elle doit obligatoirement être communiquée par écrit ; Les frais suivant sont portés en compte :
  - de la date de réservation à 56 jours avant le départ : 25 euros
  - de 55 à 30 jours avant le départ : 10% du prix du séjour avec un minimum de 25 euros
  - de 29 à 15 jours avant le départ : 50% du prix du séjour
  - de 14 à 8 jours avant le départ : 75% du prix du séjour
  - de 7 jours avant le départ au jour du départ inclus ou en cas de non présentation au lieu du séjour : 100% du prix du séjour.

- Les frais précipités ne s'appliquent pas si le locataire ou le propriétaire trouve un remplaçant pour la même période.
11. INVENTAIRE : 1. Il est convenu qu'un inventaire et un état des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et lors du départ du locataire. Toute perte ou dégradation, ainsi que le non-respect de la propreté des lieux donneront droit à une indemnisation.
12. RECLAMATIONS : Toute réclamation ou demande de remboursement pour service non reçu doit être envoyée au bailleur par lettre recommandée dans un délai de 30 jours après la fin du séjour. Les pièces justificatives doivent être jointes. Toute autre réclamation sera considérée comme nulle.